Parc naturel régional de Lorraine

ATLAS COMMUNAL
ALBESTROFF

Contact PnrL :
Olivier Nourrigeon
03.83.84.25.36

région lorraine

CONSEIL GÉNÉRAL MOSELLE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Rainette verte *Hyla arborea* Photo : N. WEBER	Martin-pêcheur *Alcedo atthis* Photo : F. SCHWAAB	Orchis incarnat *Dactylorhiza incarnata* Photo : N. WEBER	Tabac d'Espagne *Argynnis paphia* Photo : M. DA COSTA NOGUEIRA

Représentation de la zone Est du PnrL,
des villes portes et de la commune d'Albestroff

L'Etang Albestroff Photo : N. WEBER	Forêt de Tangewald Albestroff Photo : N. WEBER	Culture et haie Albestroff Photo : N. WEBER

région lorraine

CONSEIL GÉNÉRAL MOSELLE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'ATLAS COMMUNAL UN OUTIL AU SERVICE DE LA COMMUNE

Le Parc naturel régional de Lorraine a développé un programme ambitieux d'analyse environnementale pour chaque commune de son territoire :

l'Atlas communal

Riche d'une expérience de plus de 10 ans, cet outil pratique s'est perfectionné et permet aujourd'hui d'accompagner efficacement les communes du Parc vers un aménagement durable de leur territoire.

Pourquoi un Atlas communal ?

→ Le but de cet outil est d'apporter à la commune la connaissance fine de son territoire au niveau écologique :

* **connaissance des milieux**
* **connaissance des espèces**
* **connaissance des périmètres réglementaires**
* **diagnostic écologique**

Dans un effort de lisibilité, c'est une lecture cartographique de votre territoire qui a été choisie ce qui permet à la fois de synthétiser les informations récoltées sur la commune mais aussi de les analyser et réaliser un diagnostic écologique. Les différentes cartes commentées sont présentées dans la première partie du document, la seconde partie est consacrée à des descriptions plus précises des espèces, milieux, périmètres...

→ Mieux informé par le biais de votre atlas, le Parc souhaite également que ce document vous aide à prendre conscience de la qualité et de la sensibilité de votre territoire ou plus simplement de satisfaire votre curiosité, comme celle de vos habitants.

Son utilisation ...

Outil d'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire

L'Atlas communal apporte aux élus, aménageurs et tout autre utilisateur de l'espace communal, les clés permettant l'intégration du respect de l'environnement en amont des projets d'élaboration de documents d'urbanisme (PLU ou carte communal) de remembrement ou autre aménagement (déviation routière,…).Il s'agit là d'un enjeu particulièrement fort sur le territoire du Parc naturel régional, où le développement des communes est étroitement lié à la préservation

Exemple ...

L'atlas communal est un outil essentiel dans la réalisation du « Porter à connaissance » 1ère étape de la procédure d'élaboration du PLU ou de la carte communal, il servira ensuite tout au long de la réalisation du document d'urbanisme.

→ **UN OUTIL PLEBISCITE**

95% des maires sont satisfaits
84% le jugent utile en matière d'aménagement du territoire
97% le jugent utile en matière de connaissance et de sensibilisation sur le patrimoine naturel

Résultats de l'enquête réalisée par le Parc en 2004 auprès de 69 communes ayant reçu l'Atlas communal

Outil de préservation des milieux naturels

Le diagnostic environnemental apporté par l'Atlas communal, permet d'identifier les zones d'intérêts écologiques mais aussi les différentes menaces pouvant exister sur votre commune.

Il existe différents moyens pour protéger et gérer ce patrimoine naturel que l'ont transmettra aux générations futures. Dans une volonté commune de participer à la préservation des richesses naturelles, le Parc peut vous accompagner dans vos projets par :

- **la recherche de financements**
- **le montage de dossiers**
- **un appui technique**

Exemple ...

Des techniques de « renaturation » ont été employées sur des secteurs dégradés ou ayant perdu leur intérêt fonctionnel.
Dans ce cadre de nombreuses haies ont été replantées sur le territoire du Parc.
D'autre cas ont abouti à la maîtrise foncière communale de milieux très menacés ou à grande valeur écologique permettant la mise en place d'une gestion écologique du territoire concerné.

Sa réalisation ...

Cet outil nécessite 3 phases principales de travail :

► Les prospections de terrain :
Des inventaires de la faune et de la flore sont réalisés d'avril à août par des étudiants stagiaires, encadrés par des chargés de mission du Parc, ou par des bureaux d'études. Ces prospections sont complétées par une étude bibliographique des connaissances existantes sur le territoire d'étude.

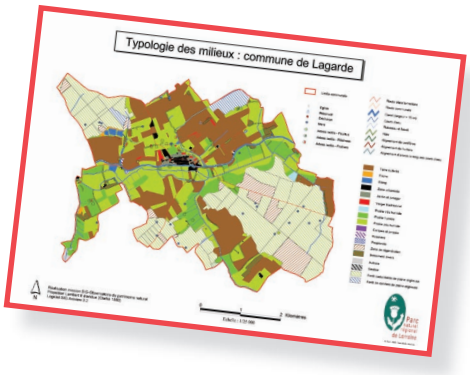

► La cartographie du territoire communal :
Une lecture précise de l'occupation du sol du ban communal aboutit à la réalisation de cartographies thématiques.

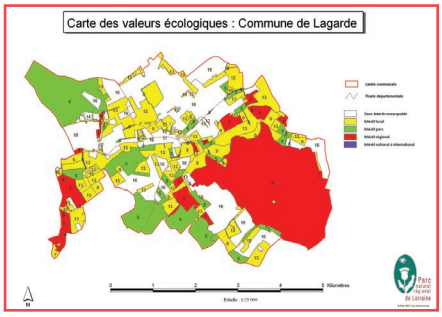

► Le diagnostic écologique :
Une synthèse des données écologiques et cartographiques permet d'identifier l'intérêt écologique des différentes entités communales.

L'atlas communal c'est aussi ...

Une source de documentation pour les scolaires
120 stagiaires formés depuis 1993 par le PnrL
Un outil de sensibilisation les habitants au patrimoine naturel qui les entoure

Atlas communal

Parc naturel régional de Lorraine

Commune d'Albestroff

Prospection de terrain 2007

Synthèse et rédaction 2007

Stagiaire : Nelly Weber (Mars à Août 2007)

AU SOMMAIRE…

• PRESENTATION DU TERRITOIRE D'ALBESTROFF

La forêt d'Albestroff

Le caractère particulier de la commune d'Albestroff est lié à la présence de nombreuses forêts qui apportent une richesse faunistique remarquable à la commune….

• INTERPRETATIONS CARTOGRAPHIQUES DE LA COMMUNE :

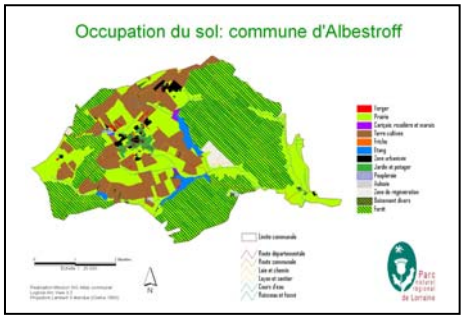

Occupation du sol d'Albestroff

ALBESTROFF DANS LE PARC :
La notion de corridor écologique

L'OCCUPATION DU SOL

LA TYPOLOGIE DES MILIEUX (inventaires)

PERIMETRES DE PROTECTION REGLEMENTAIRES
ZNIEFF, NATURA 2000, …

• DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE PROPOSE PAR L'ATLAS COMMUNAL

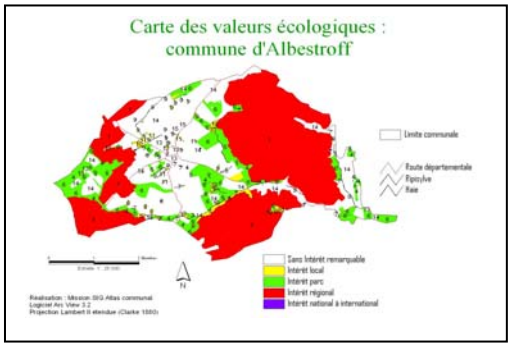

Carte des valeurs écologiques

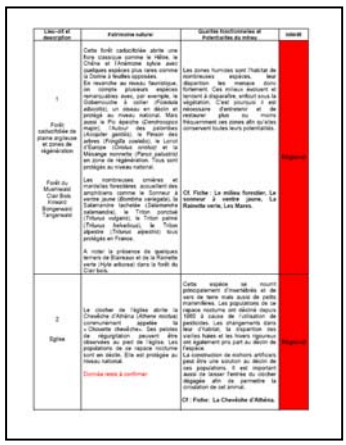

Tableau de synthèse

PRESENTATION DU TERRITOIRE D'ALBESTROFF
et de ses grandes caractéristiques écologiques

La commune d'Albestroff est située dans la zone Est du Parc naturel régional de Lorraine, en bordure Nord Est du Pays des Etangs. Sa superficie est de 1 884 hectares.

Albestroff possède de nombreuses forêts qui représentent 50 % de son territoire. Ces forêts sont très riches et entourent la commune. Les étangs sont tous situés à proximité de ces forêts. Les cultures et les prairies cerclent le village. Certains de ces milieux peuvent avoir une potentialité écologique importante, en particulier s'ils sont bordés de haies. Au centre de la commune se trouve le village entouré de jardins et de potager ainsi que de quelques vergers, en général plus excentrés. Albestroff possède aussi quelques milieux particuliers comme la peupleraie et aulnaie.

Concernant les milieux présents sur la commune d'Albestroff on peut compter cinq grands ensembles :

- **Les forêts**. Les forêts du Muehlwald, du Kirwald et du Bongerwald sont de type caducifoliées. Elles accueillent une grande diversité d'espèces remarquables comme le Gobe-mouche à collier, la Salamandre tachetée ou le Sonneur à ventre jaune, tous protégés au niveau national.
Le Clair bois et la forêt de Tangewald, elles aussi caducifoliées accueillent cependant quelques peuplements de conifères. Dans ces forêts, on retrouve une espèce d'amphibien protégée : La Rainette Verte.
Il existe d'autres zones boisées du type aulnaie, peupleraie et boisements divers qui sont distribuées de façon éparse sur la commune.

La Rainette Verte – N.Weber

La Salamandre tachetée – L .Robillot

Le Gobemouche à collier - F. Schwaab

La Forêt du Tangewald – N.Weber

La forêt est le milieu de vie de nombreuses espèces qui trouvent refuge dans un arbre mort, dans une mare, ou dans un tas de feuilles.

- **Les prairies**. Elles sont très bien représentées sur la commune puisqu'elles occupent 26% de la surface totale du territoire. Dans cet ensemble, on peut distinguer les prairies peu humides des prairies humides voire très humides. Ces dernières, sont particulièrement intéressantes. On y trouve de nombreuses orchidées comme l'Orchis à larges feuilles mais aussi de nombreux oiseaux comme la Pie-grièche écorcheur et le Tarier pâtre.

Prairie d'Albestroff – N.Weber

L'Orchis à larges feuilles - AS. Chaplain

La Pie-grièche écorcheur – F.Reichert

- Les zones humides. Elles sont composées d'étangs, de mares et d'un ruisseau, la Rose Rau ainsi que de ses affluents avec leur ripisylve. Albestroff compte de nombreux étangs qui occupent 3 % du territoire de la commune. Ils sont situés en bordure de forêt. On peut y rencontrer le Sonneur à ventre jaune, Le Héron cendré ou le Martin-pêcheur, trois espèces protégées au niveau national.

L'étang d'Albestroff – N.Weber

Le Martin pêcheur –F. Schwaab

Le Héron cendré – M. Da Costa Nogueira

- Le village et sa périphérie. Le clocher de l'église abrite une espèce protégée : la Chouette Chevêche. De plus, les vergers traditionnels et les jardins et potagers aux alentours proches constituent autant de refuges et de sites d'accueil pour la faune en général et l'avifaune en particulier. Citons le Chardonneret élégant et la Mésange bleue protégés en France.

Village d'Albestroff – N.Weber

Chouette chevêche - M. Rauch

Mésange bleue - F. Schwaab

- Les cultures sont aussi bien présentes sur le ban communal (19%). Du fait des pratiques agricoles, ces milieux sont souvent très pauvres en espèces animales et végétales. Cependant certaines parcelles accueillent des plantes dites messicoles (liées aux moissons) comme le Coquelicot ou encore le Bleuet.

Les cultures d'Albestroff- N.Weber

Champ de Coquelicots - N.Weber

Du fait de la coexistence de ces structures différentes, mais complémentaires, abritant de nombreuses espèces animales et végétales, dont certaines sont protégées, la commune d'Albestroff est écologiquement très riche.

Aussi, la gestion du patrimoine naturel de la commune passe par la conservation des espèces remarquables, mais aussi par la préservation des haies, des mares, des petits boisements au niveau des terres cultivées et des vergers traditionnels autour et dans le village. Des actions, comme la réimplantation de haies en limite de parcelles, la protection des prairies, l'entretien voire la création de mares permettraient la mise en valeur de l'espace agricole communal par son impact positif sur la biodiversité et sur le paysage ; tout autant que sur les réseaux écologiques du territoire.

Albestroff dans le Parc naturel régional de Lorraine
La notion de corridor écologique

Cette carte illustre la notion de corridor écologique ou réseau écologique, qui prend en compte les déplacements des espèces animales, et qui est essentielle pour appréhender les aspects environnementaux d'un territoire.

Dans la nature, chaque espèce animale se déplace soit de façon journalière dans un espace limité, soit de façon plus ponctuelle pour la reproduction, la nutrition ou la migration. Ces déplacements sont variables en fonction des besoins de l'espèce et de ses capacités locomotrices.
La multiplication d'infrastructures types autoroute, LGV, … crée des obstacles à ces déplacements, les prendre en compte est donc essentiel dans toute démarche entraînant une modification du territoire.

Exemple :
Le pays des étangs abrite de nombreuses zones humides. Beaucoup d'oiseaux fréquentent ces étangs en hiver comme en été. Ils trouvent ici des sites de reproduction, des sites d'alimentation,…
Le mode de vie de beaucoup d'oiseaux d'eau nécessite la présence de plusieurs étangs dans un même secteur pour répondre à leurs besoins (nourriture, halte migratoire, reproduction, …). Pour cela des connexions entre les étangs sont essentielles à leur survie, on dit qu'il existe un couloir entre ces milieux qui est aussi appelé : **corridor écologique**.

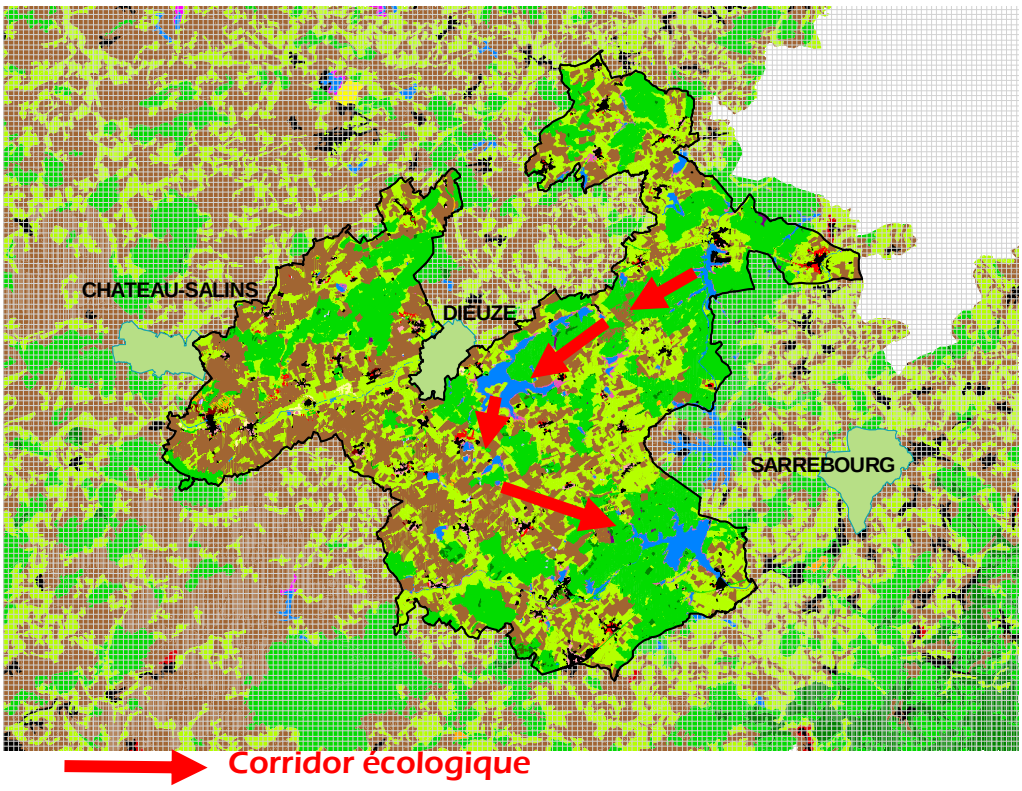

Comme l'illustre cet exemple, les connexions entre les milieux sont essentielles. Cette carte permettra de vous aider à appréhender cette notion.

Les corridors écologiques peuvent être appréhendés à différentes échelles. Ils seront explicités à l'échelle de la commune de Albestroff dans les cartes suivantes.

Occupation du sol de l'ensemble de la zone Est du PnrL

Résultats issus de l'interprétation d'images satellites SPOT IV 1999

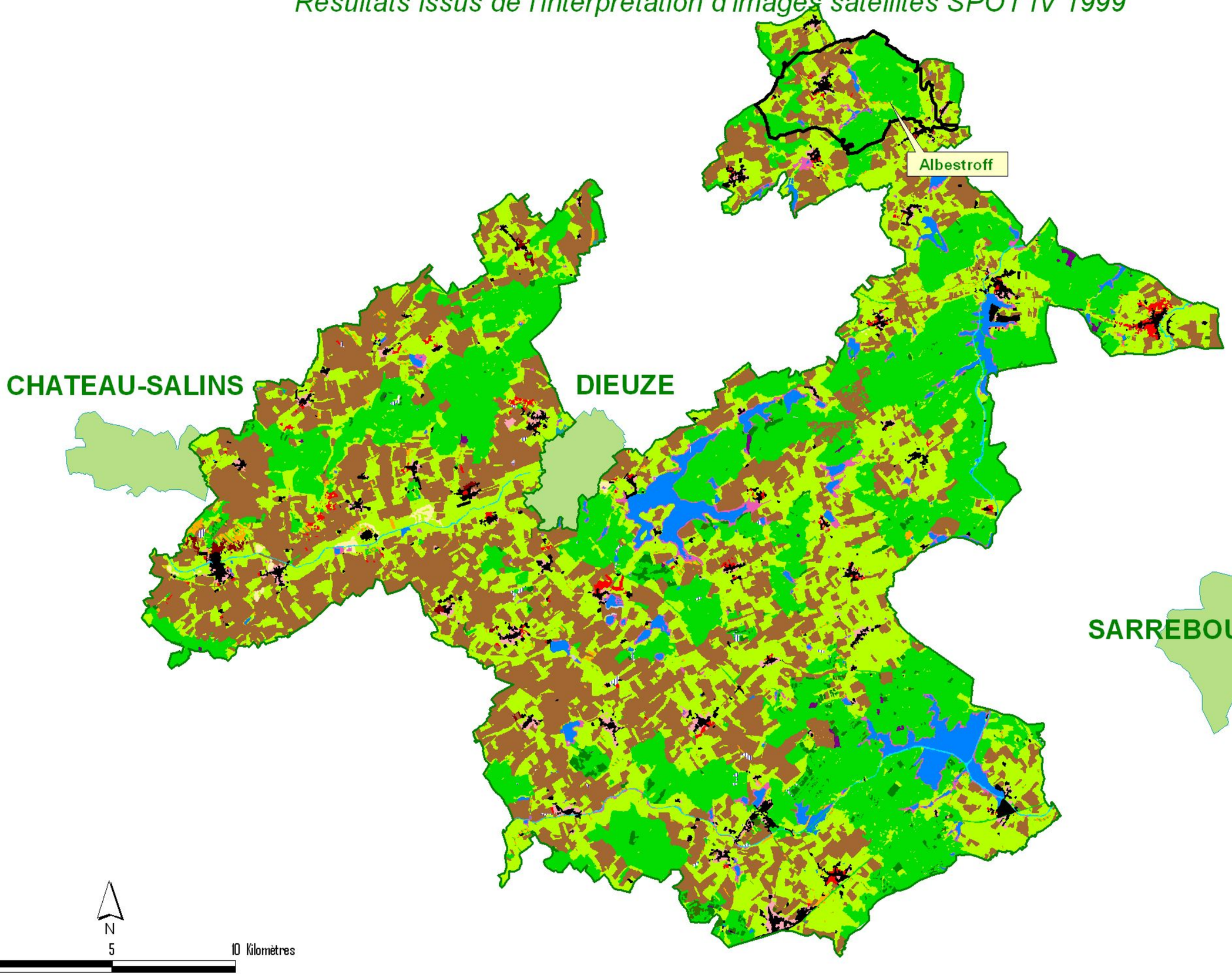

Parc naturel régional de Lorraine

© - PnrL - Tous droits réservés. 2006

Lecture de l'occupation du sol d'Albestroff

Cette carte d'occupation du sol est essentielle pour bien comprendre son territoire et ses enjeux. Elle est très utile notamment lors de la réalisation du rapport de présentation du document d'urbanisme de la commune.

La lecture de cette carte nous apporte les informations suivantes :

La commune présente une surface forestière très importante (48% de la surface totale du territoire), répartie tout autour de la commune. Le village est quant à lui situé au centre du territoire et est entouré de jardins et de quelques vergers.

Les terres cultivées recouvrent 19% de la surface du territoire. La surface en prairies est importante et occupe 26% du territoire communal.

Enfin, le territoire d'Albestroff se caractérise par la présence de nombreux cours d'eau, d'étangs et de mares (forestières majoritairement). Ces milieux faiblement représentés (2 % de la surface communale) apportent une valeur paysagère et écologique très forte pour la commune.

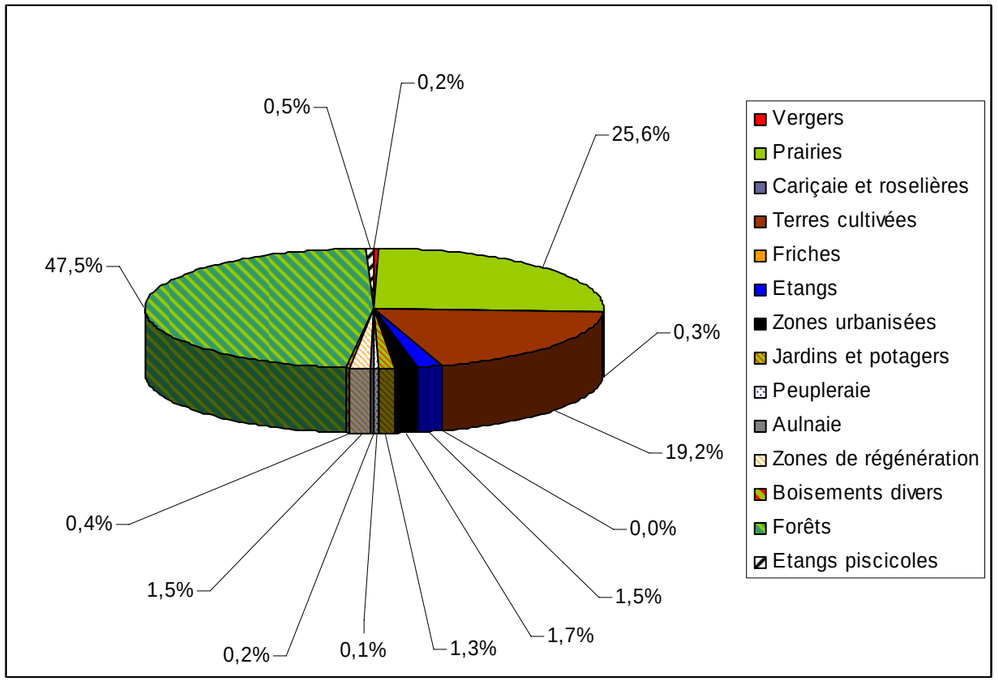

Occupation du sol: commune d'Albestroff

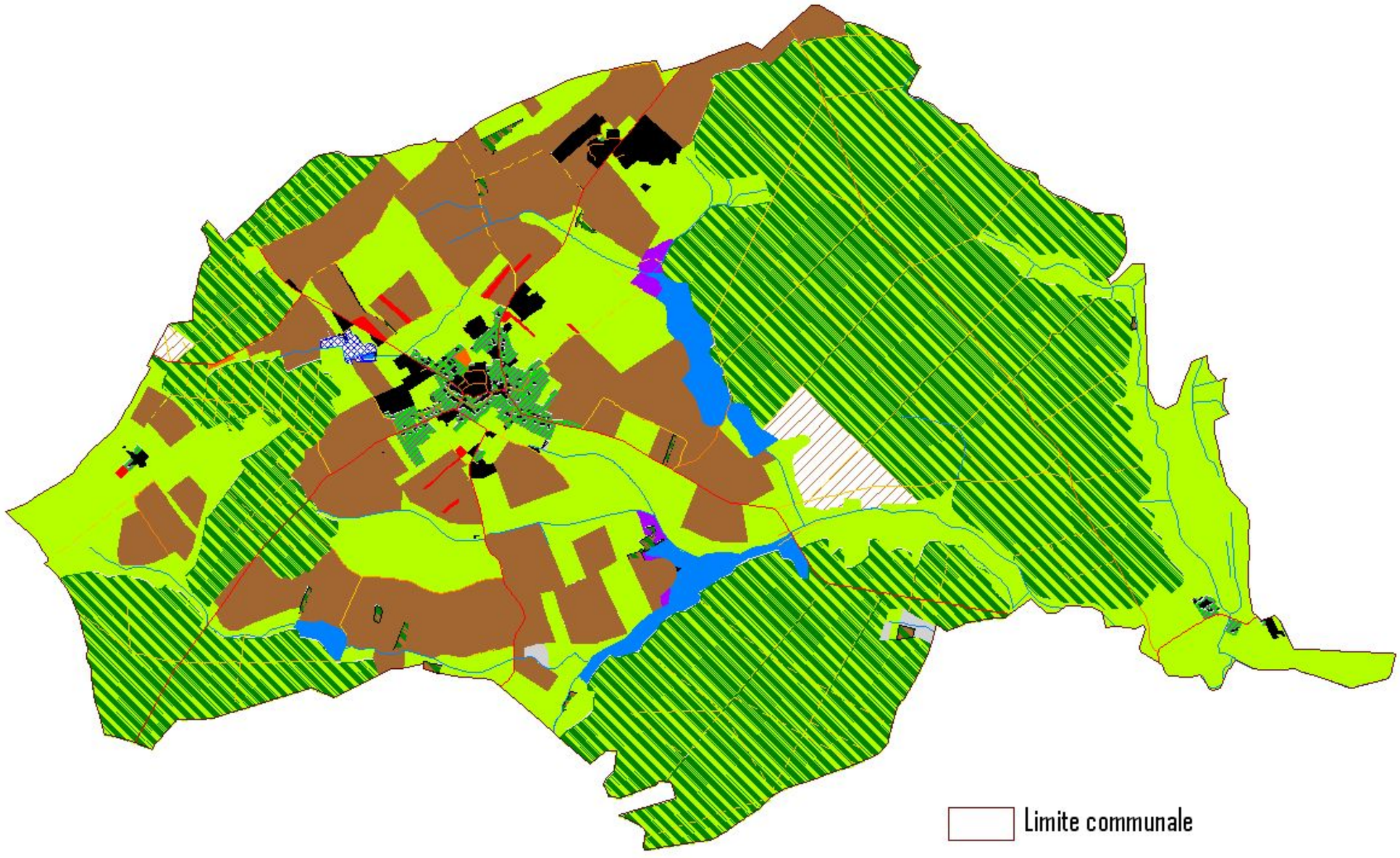

Verger
Prairie
Cariçaie, roselière et marais
Terre cultivée
Friche
Etang
Zone urbanisée
Jardin et potager
Peupleraie
Aulnaie
Zone de régénération
Boisement divers
Forêt

Limite communale

Route départementale
Route communale
Laie et chemin
Layon et sentier
Cours d'eau
Ruisseau et fossé

0 1 2 Kilomètres

Echelle 1 : 25 000

N

Réalisation Mission SIG Atlas communal
Logiciel Arc View 3.2
Projection Lambert II étendue (Clarke 1880)

Parc naturel régional de Lorraine

Lecture de la carte de typologie des milieux

Cette carte appelée typologie des milieux complète celle de l'occupation des sols. Elle apporte de l'information supplémentaire comme :

- Les structures végétales (haies, arbres isolés, alignement le long des cours d'eau,…). Les plus intéressantes des points de vue environnemental ou paysager pourront être préservées via un classement en « éléments remarquables du paysage ». Ce classement n'a pas de conséquences sur l'entretien des arbres. Tous les travaux sur ces éléments de paysage sont alors soumis à une autorisation pour « installations et travaux divers (ITD) » délivrée par le maire ou l'état (L442-2 du CU). Cette disposition est possible avec ou sans document d'urbanisme.

Haie sur la commune d'Albestroff

- L'humidité des prairies. Cette information est importante car cette caractéristique est souvent corrélée avec la qualité et la rareté de la flore rencontrée. En effet, les zones humides sont en forte régression au niveau national, la cause principale est l'intensification des pratiques agricoles et le recours souvent systématique au drainage. Ces milieux renferment une flore très particulière qui, par conséquent, décline elle aussi.

- La présence de mares en prairie ou en forêt. Comme pour le niveau hydrique des prairies ces milieux sont en danger ainsi que la faune et la flore qui y sont associées. Sur sollicitation des propriétaires, le Parc naturel régional de Loraine a mis en place un programme de conseil (emplacement des haies, essences à choisir,…) et d'aide en matière de renaturation qui peut s'appliquer tant au niveau des mares que des haies.

Création d'une mare dans le cadre du programme renaturation

Contacts Parc
Service environnement :
03.83.84.25.10

Typologie des milieux : commune d'Albestroff

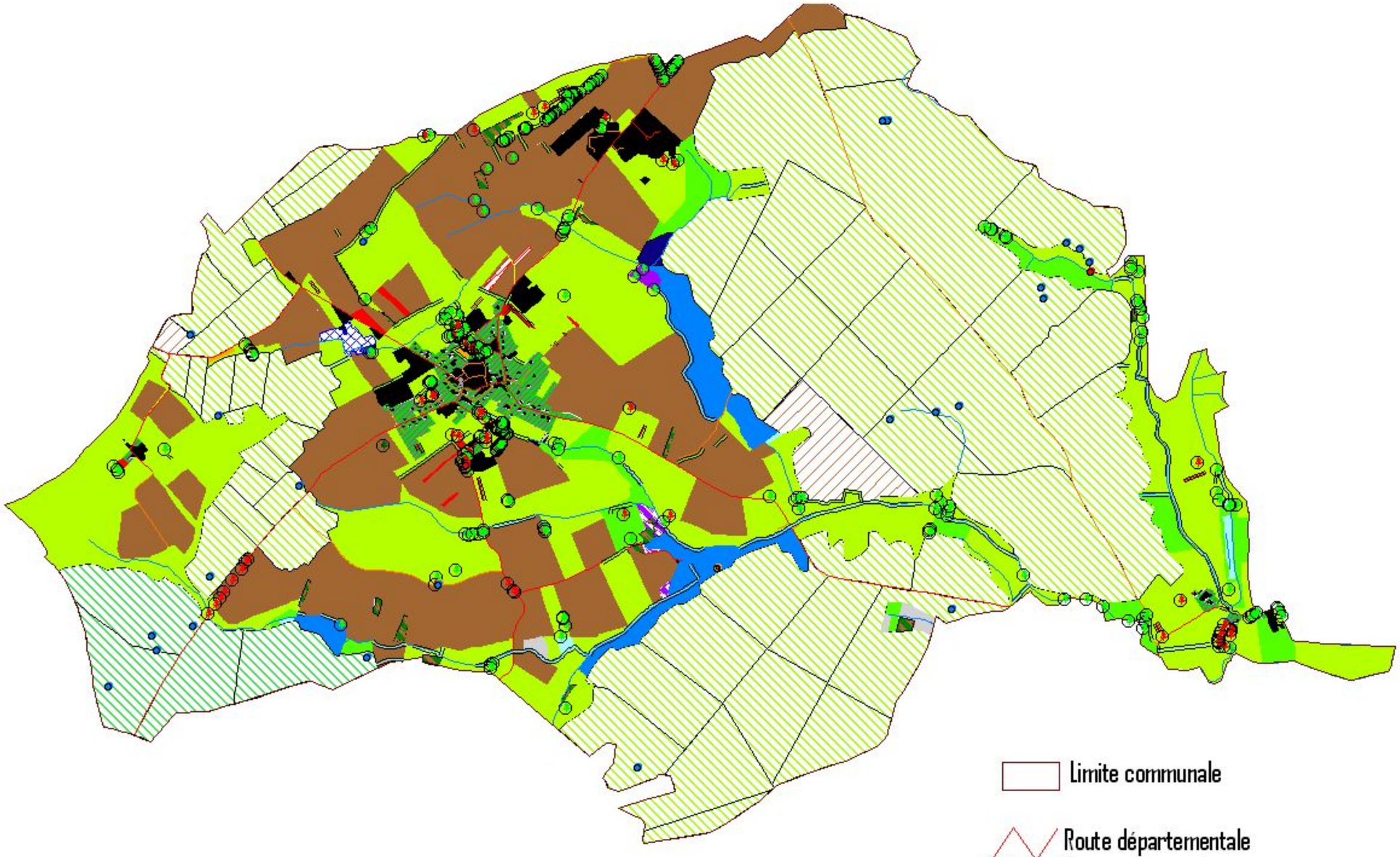

- Décharge
- Eglise
- Mare
- Arbres isolés - Feuillus
- Arbres isolés - Résineux
- Arbres isolés - Fruitiers

- Terre cultivée
- Friche
- Etang
- Zone urbanisée
- Jardin et potager
- Verger traditionnel
- Verger intensif
- Prairie très humide
- Prairie humide
- Prairie peu humide
- Cariçaie et jonçaie
- Roselière
- Peupleraie
- Zone de régénération
- Boisement divers
- Aulnaie
- Forêt caducifoliée de plaine argileuse
- Forêt mixte de plaine argileuse
- Mégaphorbiaie

- Limite communale

- Route départementale
- Route communale
- Cours d'eau
- Ruisseau et fossé
- Haie
- Alignement de fruitiers
- Alignement d'arbres le long des cours d'eau

0 1 2 Kilomètres

Echelle 1 : 25 000

N

Réalisation Mission SIG Atlas communal
Logiciel Arc View 3.2
Projection Lambert II étendue (Clarke 1880)

Parc naturel régional de Lorraine

Lecture de la carte des périmètres et des zones d'inventaires

Cette carte illustre tous les périmètres réglementaires concernant les milieux naturels qui existent sur votre commune.
La mise en place de ces périmètres est née de différents besoins en matière de protection des milieux naturels, chaque périmètre est soumis à une réglementation qui lui est propre.

En quelques mots :

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Floristique et Faunistique

- *Naissance* : 1982 initié par le Ministère de l'Environnement
- *Définition* : Localisation et description des zones naturelles présentant un intérêt écologique, faunistique et floristique particulier.
- *Régime juridique* : Aucune protection réglementaire.

ENS : Espaces Naturels Sensibles

- *Naissance* : 1995
- *Définition* : Périmètre sur lequel le département met en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public
- *Régime juridique* : Articles L. 142-1 à L. 142-13 et R. 142-1 à R. 142-19 du code de l'urbanisme ; Circulaire n° 95-62 du 28 juillet 1995 relative aux recettes et emplois de la taxe départementale des espaces naturels sensibles.

ENR : Espaces Naturels Remarquables

- *Naissance* : 1999
- *Définition* : Site pour lequel une fiche descriptive est réalisée de façon à mettre à disposition des acteurs les informations relatives au patrimoine naturel du site.
- *Régime juridique* : Aucune protection réglementaire

Le détail des périmètres concernant votre commune est précisé dans une fiche en annexe

Périmètres et zones d'inventaire : commune d'Albestroff

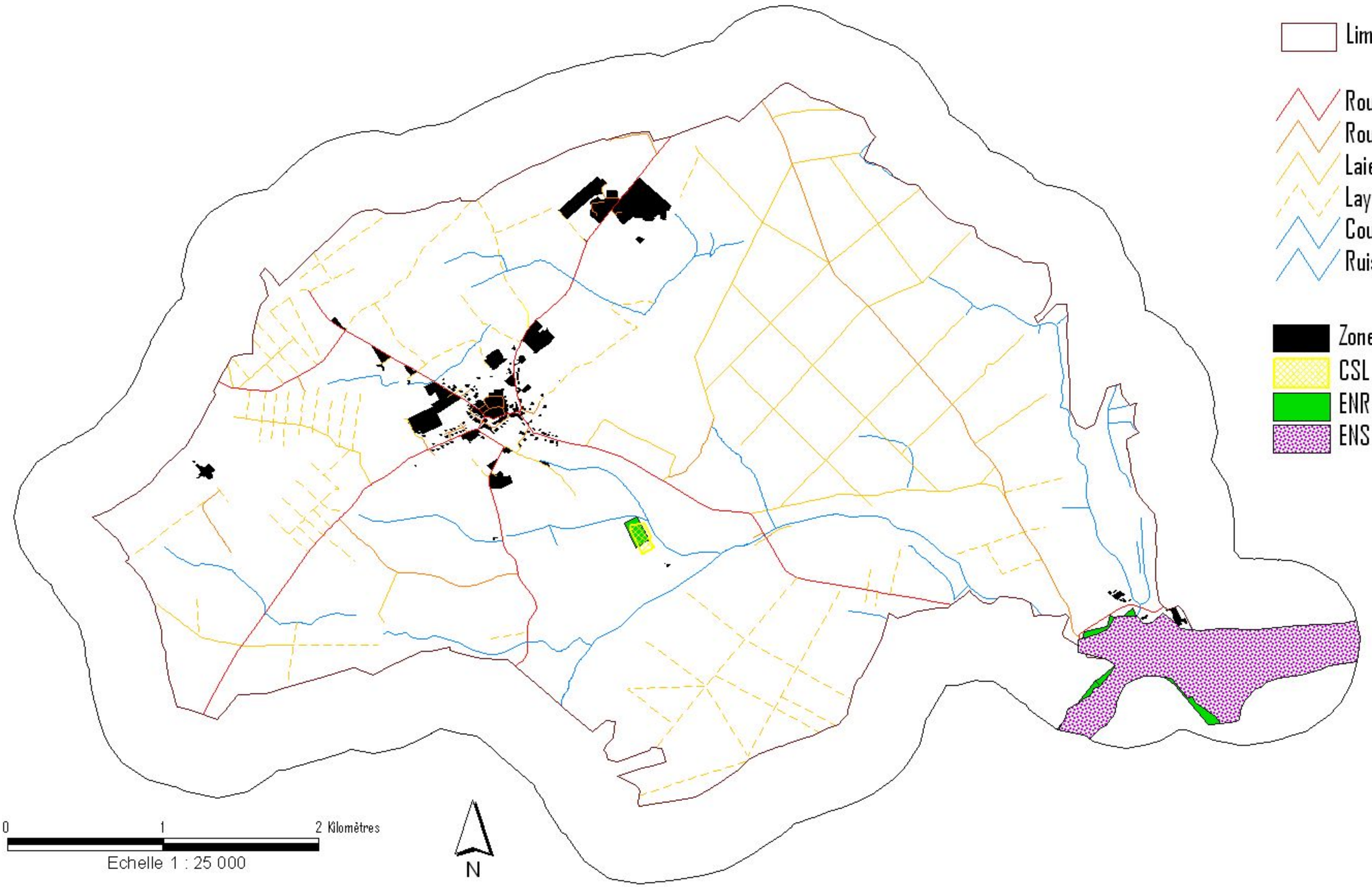

Réalisation Mission SIG Atlas communal
Logiciel SIG Arc View 3.3
Projection Lambert II étendue (Clarke 1880)

Parc naturel régional de Lorraine

Périmètres et zones d'inventaire : commune d'Albestroff

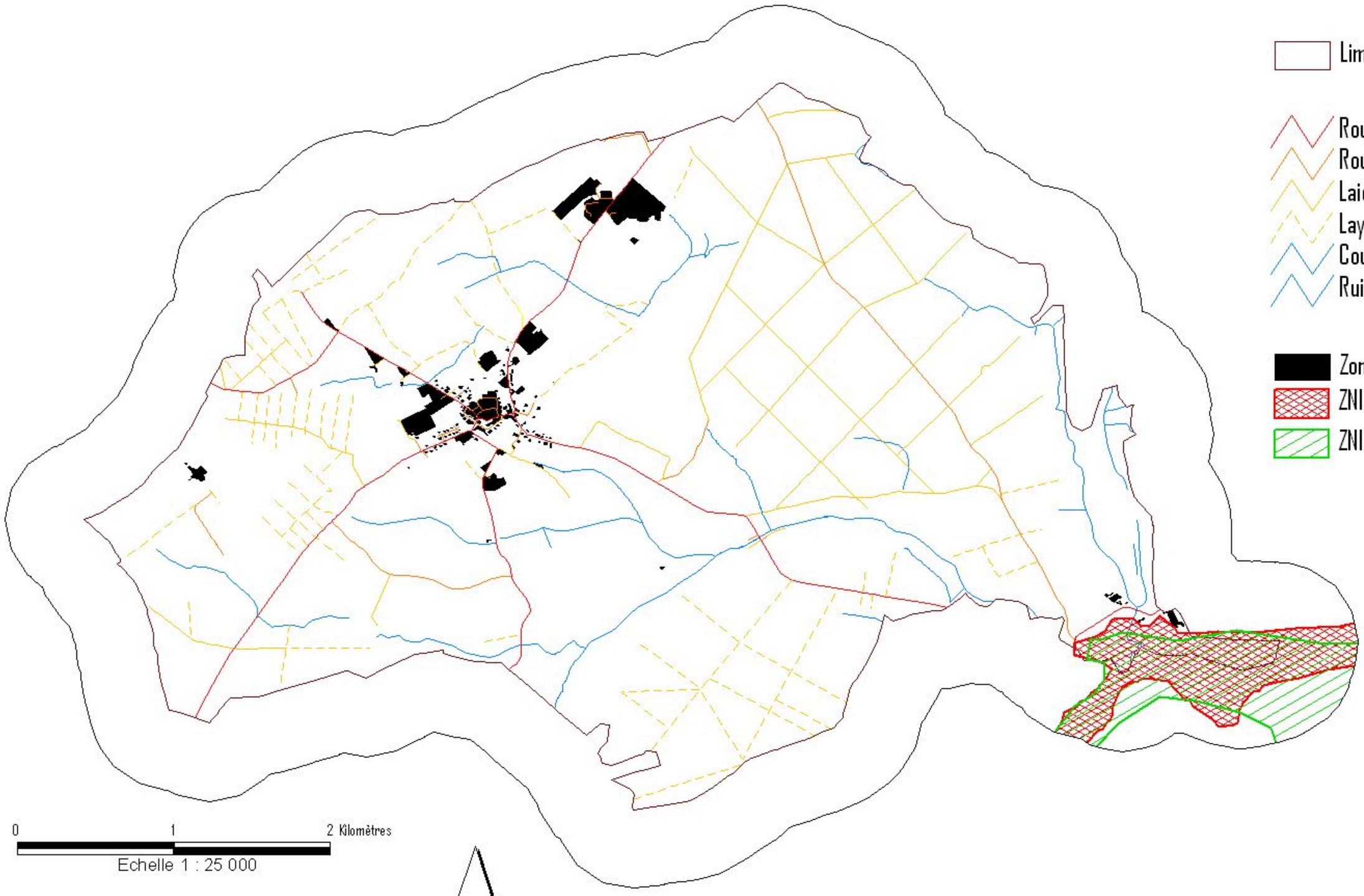

Réalisation Mission SIG Atlas communal
Logiciel Arc View 3.2
Projection Lambert II étendue (Clarke 1880)

Parc naturel régional de Lorraine

Lecture de la carte des valeurs écologiques

La carte des valeurs écologiques couplée au tableau de synthèse représente le diagnostic écologique de la commune.

En effet, l'analyse des inventaires floristiques et faunistiques combinée à celle des cartographies a permis de caractériser plusieurs « zones » d'intérêts variables sur votre ban communal. Pour chaque « zone », une description sommaire du patrimoine écologique présent et une description des potentialités du milieu est réalisée.
La somme de ces informations a permis d'affecter un intérêt écologique s'échelonnant de faible à internationale à chacune des zones.
Pour vous faciliter la lecture de ces documents une notice de lecture est présentée ci contre.

Cette carte vous sera essentielle pour connaître les enjeux écologiques existants sur votre commune. Elle vous permettra :

- D'avoir une vision globale de la qualité écologiques des milieux composants votre territoire.
- D'avoir en votre possession de nombreux éléments en amont de l'élaboration d'un document d'urbanisme sur votre commune.
- D'initier des actions de gestions, de restauration ou de conservation écologique sur des terrains communaux ou privé.

Le Tableau de Synthèse

La Carte de Synthèse

=

Carte des Valeurs écologiques

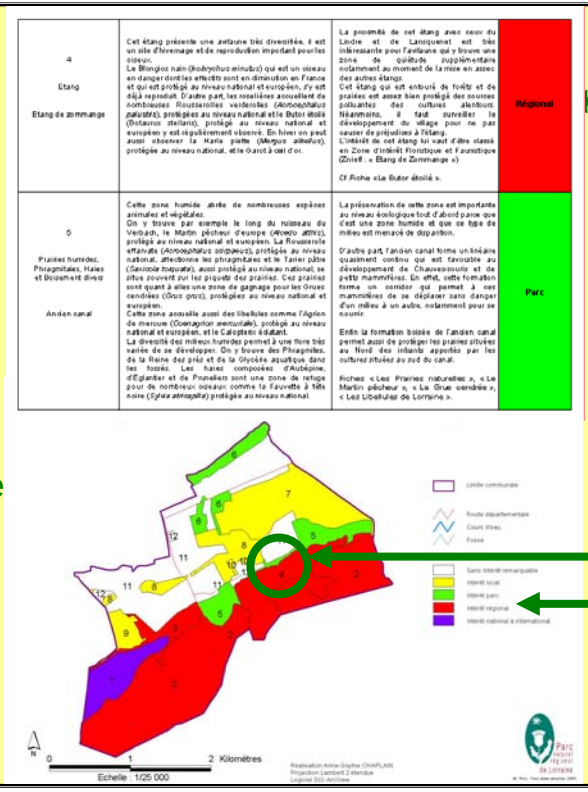

Code couleur de la Valeur d'intérêt écologique

NOTICE DE LECTURE DU TABLEAU DE SYNTHÈSE DES VALEURS ÉCOLOGIQUES

Les tableaux de synthèse comportent 4 colonnes et se lisent avec la carte des valeurs écologique en vis à vis. *De la gauche vers la droite on a :*

Le lieu-dit et le type de milieu : cette colonne comporte les noms propres des lieux-dits avec leur numéro correspondant représenté sur la carte et le type de milieu rencontré.

Le patrimoine naturel : cette deuxième colonne donne une description détaillée du type de milieu rencontré, avec un certain nombre de caractéristiques telles que les espèces remarquables (faune et flore) repérées lors des inventaires de terrain ainsi que leur niveau de protection. C'est principalement cette colonne qui va définir la valeur de l'intérêt écologique de la zone concernée.

Les qualités fonctionnelles et potentialités du milieu : cette colonne complète la précédente et tient compte de l'environnement de la zone mais également du contexte global dans lequel elle s'insère. Les inventaires sont effectués de manière ponctuelle et par échantillonnage représentatif, mais il est fort probable que le milieu contienne d'autres ressources naturelles caractéristiques qui pourraient être inventoriées à un autre moment de l'année ou sur une autre partie de la zone concernée. Par conséquent, on tient compte des potentialités du milieu dans l'attribution de son intérêt écologique final. Par ailleurs, c'est également à ce niveau que seront signalées ou proposés toutes indications concernant la gestion et la protection future de ce secteur.

L'intérêt écologique : cette dernière colonne donne une valeur écologique à la zone concernée en fonction des caractéristiques et qualités du milieu présentées dans les deux colonnes précédentes. Ainsi, on distingue 5 types de valeurs écologiques pour l'Atlas communal relatifs à nos connaissances actuelles sur la faune et la flore du territoire Parc. Cette liste pouvant bien entendu être évolutive.

Sans intérêt remarquable (en blanc) : ce sont des zones qui ne présentent qu'un faible intérêt écologique soit parce que les espèces qui y sont rencontrées sont communes et bien répandues, soit que la zone représente un écosystème pauvre ou dégradé ainsi qu'une biodiversité associée faible (culture intensive, peupleraie…)

Intérêt Local (en jaune) : ce sont des milieux comprenant des espèces dites intéressantes au niveau local et caractérisant un milieu déterminé (ex : prairie à colchiques …). Ces espèces ne sont pas rares mais cependant assez peu communes, d'où leur intérêt.

Intérêt Parc (en vert) : ce sont des espèces ou des milieux assez peu représentés sur le territoire du Parc par rapport au niveau de protection régional ou national. Leur rareté leur confère donc un intérêt patrimonial particulier et propre au Parc naturel régional de Lorraine (ex : prairie humide à orchidées).

Intérêt Régional (en rouge) : ce sont des milieux où l'on a noté la présence d'espèces ou de milieux rares ou remarquables à l'échelon régional (ex : vallons froids forestiers).

Intérêt National ou International (en violet) : ce sont des espèces et/ou des milieux soit très rares soit en voie de disparition au niveau national voire international (ex : mares salées, prairie à courlis cendré …).

Carte des valeurs écologiques : commune d'Albestroff

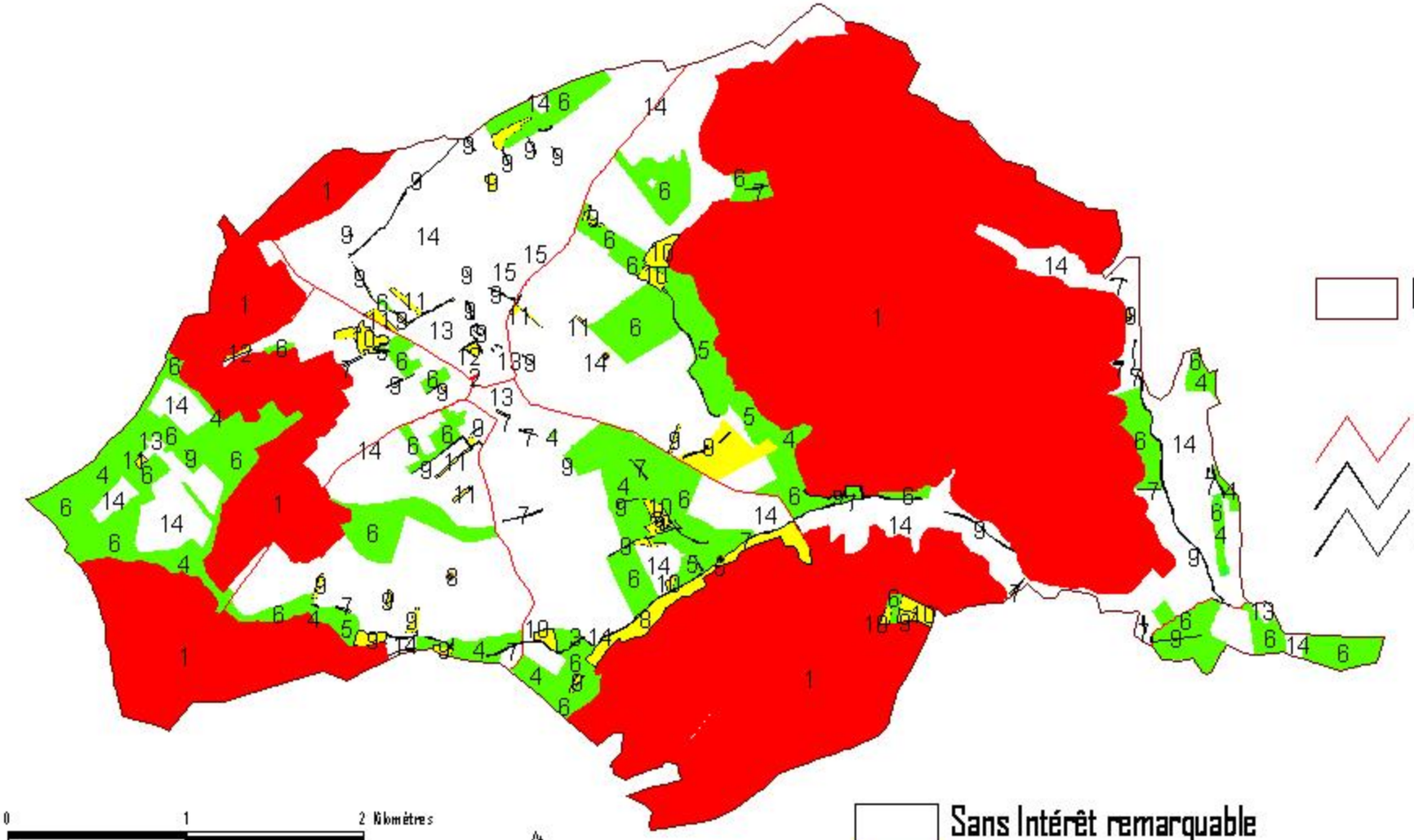

Limite communale

Route départementale
Ripisylve
Haie

Sans Intérêt remarquable
Intérêt local
Intérêt parc
Intérêt régional
Intérêt national à international

0 1 2 Kilomètres

Echelle 1 : 25 000

N

Réalisation : Mission SIG Atlas communal
Logiciel Arc View 3.2
Projection Lambert II étendue (Clarke 1880)

Parc naturel régional de Lorraine

Lieu–dit et description	Patrimoine naturel	Qualités fonctionnelles et Potentialités du milieu	Intérêt
1 Forêt caducifoliée de plaine argileuse et zones de régénération Forêt du Muehlwald Clair Bois Kirwald Bongerwald Tangerwald	Cette forêt caducifoliée abrite une flore classique comme le Hêtre, le Chêne et l'Anémone sylvie avec quelques espèces plus rares comme la Dorine à feuilles opposées. En revanche au niveau faunistique, on compte plusieurs espèces remarquables avec, par exemple, le Gobemouche à collier (*Ficedula albicollis*), un oiseau en déclin et protégé au niveau national. Mais aussi le Pic épeiche (*Dendrocopos major)*, l'Autour des palombes (*Accipiter gentilis)*, le Pinson des arbres (*Fringilla coelebs),* le Loriot d'Europe (*Oriolus oriolus)* et la Mésange nonnette (*Parus palustris)* en zone de régénération. Tous sont protégés au niveau national. Les nombreuses ornières et mardelles forestières accueillent des amphibiens comme le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*), le Triton ponctué (*Triturus vulgaris*), le Triton palmé (*Triturus helveticus*), le Triton alpestre (*Triturus alpestris*) tous protégés en France. A noter la présence de quelques terriers de Blaireaux et de la Rainette verte (*Hyla arborea*) dans la forêt du Clair bois.	Les zones humides sont l'habitat de nombreuses espèces, leur disparition les menace donc fortement. Ces milieux évoluent et tendent à disparaître, enfouit sous la végétation. C'est pourquoi il est nécessaire d'entretenir et de restaurer plus ou moins fréquemment ces zones afin qu'elles conservent toutes leurs potentialités. **Cf. Fiche : Le milieu forestier, Le sonneur à ventre jaune, La Rainette verte, Les Mares.**	**Régional**
2 Eglise	Le clocher de l'église abrite la Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*) communément appelée la « Chouette chevêche». Ses pelotes de régurgitation peuvent être observées au pied de l'église. Les populations de ce rapace nocturne sont en déclin. Elle est protégée au niveau national. Donnée reste à confirmer	Cette espèce se nourrit principalement d'invertébrés et de vers de terre mais aussi de petits mammifères. Les populations de ce rapace nocturne ont décliné depuis 1960 à cause de l'utilisation de pesticides. Les changements dans leur d'habitat, la disparition des vieilles haies et les hivers rigoureux ont également pris part au déclin de l'espèce. La construction de nichoirs artificiels peut être une solution au déclin de ces populations. Il est important aussi de laisser l'entrée du clocher dégagée afin de permettre la circulation de cet animal. **Cf : Fiche: La Chevêche d'Athéna.**	**Régional**

3 Zones humides Birgel Les Marets	Ces milieux abritent un cortège particulier d'espèces végétales très hydrophiles comme le Scirpe maritime, le Scirpe des marais, le Plantain d'eau et le Jonc glauque. Au niveau de la faune, on peut observer le Héron cendré (*Ardea cinerea*), la Rousserole turdoïde (*Acrocephalus arundinaceus*) et de nombreuses Grenouilles vertes (*Rana esculenta),* tous les trois protégés nationalement.	Le caractère humide de ces prairies offre des potentialités importantes en terme de diversité. Elles sont le refuge de nombreux animaux et végétaux aux exigences hydrophiles importantes. Ces zones humides du Birgel, milieux relictuels d'une ancienne réserve d'eau, souffre d'une forte pression anthropique. Un statut de protection et des mesures de conservations pour ce milieu sont à envisager. La zone humide située sur le Lieu-dit Les Marêts devrait être clôturer afin d'empêcher le piétinement du bétail. Une faune caractéristique de ces milieux pourrait alors s'installer. **Cf : Fiche : Les Grenouilles vertes, Le Héron cendré.**	**Parc**
4 Prairies peu humides et humides à Orchidées et Vulpin utriculé Epars sur la comune	La flore de ces prairies est très riche et diversifiée, on y trouve de nombreuses orchidées comme l'Orchis à larges feuilles, le Saxifrage granuleux, mais aussi de très belles stations de Vulpin utriculé. Toutes ces plantes sont rares ou très rares en Lorraine. La Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), oiseau protégé en France et dont les populations sont en déclin, chasse dans ces prairies qui regorgent de petits insectes dont elle se nourrit.	Ces prairies sont dans un bon état de conservation ce qui permet le développement de nombreuses espèces aujourd'hui très rares en Lorraine. En terme de gestion un fauchage après le 15 juin sans apport de fumure et d'engrais est à préconiser pour maintenir le cortège floristique exceptionnel de ces prairies. Afin de garder ce cortège d'espèces oligotrophes intacts, il est important de ne pas entreprendre de travaux de drainage. Les prairies forment le cœur de nature… **Cf. Fiche : Les Prairies naturelles, La Pie-grièche écorcheur.**	**Parc**

5 Etangs et roselières Etang d'Albestroff De Gehren De Tangeweiher	Ces étangs sont un lieu privilégié pour l'avifaune. On y trouve de nombreux canards comme le Foulque macroule (*Fulica atra*), le Fuligule morillon (*Aythya ferina*) et le Canard Colvert (*Anas platyrhynchos*) qui nichent dans les roselières entourant les étangs. On peut aussi rencontrer des oiseaux comme la Grande Aigrette (*Egretta alba*), le Cygne tuberculé (*Cygnus olor*), le Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo*), le Grèbe huppé (*Podiceps cristatus*), le Héron cendré (*Ardea cinerea*) et le Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*), tous protégés au niveau national.	Ces étangs sont d'autant plus intéressants qu'ils sont entourés de grandes roselières. Cette végétation créée une zone de transition avec les milieux avoisinant et accueille de nombreuses espèces. Le maintien de ces ceintures de végétation est garant de la conservation de cette biodiversité. **Cf. Fiche : Le Héron cendré.**	**Parc**
6 Prairies humides et peu humides Epars sur la commune	Ces prairies sont pour la plupart peu amendées et présentent une diversité importante. On y rencontre des espèces oligotrophes (aimant les sols pauvres) comme la Brize intermédiaire ou la Luzule champêtre. Des stations de Colchique d'Automne peuvent être aperçues. Le long des haies qui bordent ces prairies on peut observer la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) et le Tarier pâtre (*Saxicola torcata*). Le Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*) et l'Alouette de champs (*Alauda arvensis*) chassent tous les deux dans ces prairies. Toutes ces espèces sont protégées au niveau national. Dans la prairie située sur le lieu-dit « Gehren » et bordant la départementale D 39, il est possible d'apercevoir à différents moments de l'année des Cigognes blanches (*Ciconia ciconia*) et des Cygnes tuberculés (*Cygnus olor).* Les Hérons cendrés (*Ardea cinerea*) et le Milan Royal (*Milvus milvus*) y chassent de petits rongeurs et des insectes. Tous sont protégés en France.	Le maintien des pratiques agricoles est garant du maintien des espèces oligotrophes. Les méthodes de fauche et l'utilisation modérée de pesticides et d'herbicides sur cette prairie ont permis à ces oiseaux protégés de s'y nourrir. Le maintien de ces pratiques est donc souhaitable. **Cf. Fiche : Les prairies naturelles, La Pie-grièche écorcheur.**	**Parc**

7 Ripisylve Cours d'eau Fossés. La Rose Rau et ses affluents.	Les ripisylves qui longent la Rose Rau et ses affluents, sont composées essentiellement d'Aulnes glutineux et de Saules cendrés. La végétation qui accompagne cet alignement est composée d'Eupatoire à feuille de chanvre, de la Massette ou de l'Iris faux-acore. Il n'est pas rare d'apercevoir du haut d'un pont, des Nénuphar jaune flotter sur l'eau. D'autre part, ces cours d'eau sont le lieu de vie de nombreuses libellules comme la Libellule déprimée, le Calopterix vierge ou le Sympetrum sanguin, une libellule qui étonne par sa couleur rouge sang. Quelques Saules blancs taillés en têtard (la partie supérieure de l'arbre est coupée quand celui-ci est encore jeune) bordent les rives des cours d'eau. Ils ont un rôle particulier car ils accueillent un grand nombre d'espèces : le Hérisson d'Europe ou la Chouette chevêche (*Athene noctua*) fortement supposée dans un de ces saules. Cette chouette est protégée au niveau national.	Les ripisylves permettent le maintien des berges et limitent la pollution du ruisseau par les cultures qui l'entourent. D'autre part, les saules « têtards » jouent un rôle important de régulateur hydrique des prairies. Leur déclin lié en partie à l'évolution des pratiques agricoles est important. Leur préservation, leur restauration et leur entretien sur la commune continuera à offrir gîte et couvert à de nombreuses espèces fortement touchées par la disparitions de ces refuges.	**Parc**
8 Etangs piscicoles	D'autres espèces y sont présentes comme les Grenouilles vertes (*Rana esculenta*) et le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) qui vit à proximité, dans la forêt.	Ces étangs présentent quelques roselières. Cependant l'extension des roselières permettrait à de nombreux oiseaux de s'y développer et de s'y réfugier.	**Local**
	La route bordant ces étangs piscicoles est parsemées d'ornières. Ces zones regorgent de nombreux amphibiens comme le crapaud commun (*Bufo bufo*), le Grenouille verte (*Rana esculenta*) et le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*). Tous sont protégés au niveau national.	**Cf. Fiche : Le Sonneur à ventre jaune, Les Grenouilles vertes.**	**Parc**
9 Haie Boisement divers Mare prairiale	Le Sureau noir, l'Aubépine et le Prunellier sont quelques espèces typiquement retrouvées au sein de ces milieux. L'avifaune se compose du Bruant jaune (*Emberinza citrinella*), de la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio)*, du Verdier d'Europe (*Carduelis chloris*) et du Chardonneret élégant (Carduelis carduelis), tous protégés nationalement.	L'intérêt de ces boisements et de ces haies réside dans le fait qu'ils constituent des refuges et des zones d'alimentation pour la faune. Ils participent également à la structuration du paysage en jouant le rôle de corridor écologique et produisent un effet brise vent.	

Epars sur la commune	On rencontre également le Chevreuil et le Hérisson d'Europe pour les mammifères et le Paon du jour, le Vulcain et la Bande noire pour les papillons. Dans les mares prairiales, il est possible d'observer des espèces florales classiques comme la Laîche des marais, l'Iris faux-acore et la lentille d'eau. On retrouve également la Grenouille verte (*Rana esculenta*), protégée au niveau national.	La disparition des zones humides et, en particulier, des mares, est liée, notamment, à l'intensification des pratiques agricoles. Ces milieux sont l'habitat de nombreuses espèces. Leur disparition constitue donc une menace pour cette faune. La préservation de ces zones humides contribuera à la sauvegarde de ces habitats et des espèces qui lui sont associées. **Cf. Fiche : Les Haies, Les Grenouilles vertes.**	**Local**
10 Peupleraie, Aulnaie, Cariçaie, Roselière Epars sur la commune	Le cortège floristique de ces zones humides se compose d'espèces hygrophiles comme le Peuplier, l'Aulne glutineux, le Saule marsault, le Noisetier, la Salicaire officinale, le Populage des marais, la Laîche des marais, l'Agrimoine eupatoire et la Reine des près espèces caractéristiques de Mégaphorbiaie. Ces milieux sont le refuge de la Rousserole effarvate (*Acrocephalus scirpaceus*) espèce protégée en France. On y retrouve aussi une espèce de mollusque, l'Anodonte des cygnes.	Ces milieux humides sont en régression à l'échelle nationale, voire européenne, du fait, notamment, des pratiques de drainage. Beaucoup d'espèces animales et végétales sont inféodées à ces milieux il est donc nécessaire de les préserver.	**Local**
11 Vergers traditionnels Epars sur la commune	Les principaux fruitiers rencontrés sont le Quetschier, le Mirabellier, le Pommier et le Poirier, accompagnés d'une strate herbacée composée notamment de l'Avoine élevée, de la Centaurée Jacée et de la Grande Marguerite. L'avifaune présente au sein de ces milieux est constituée du Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*), le Torcol fourmilier *(Jynx torquila)* ou de la Mésange charbonnière (*Parus major*) protégés nationalement.	. Un pâturage extensif, couplé à un maintien des arbres morts en place est souhaitable pour maintenir une population aviaire, et notament celle du Torcol fourmilier *(Jynx torquila)*, sur ces milieux. **Cf. Fiche : Le verger traditionnel.**	**Local**

12 Friche Eparses sur la commune	On définit par friche, toute parcelle abandonnée, bords de routes et autres espaces interstitiels sur des sols perturbés et colonisés par des plantes pionnières. Ce sont souvent des milieux peu accessibles, d'aspect « hostile » et qui nécessitent un entretien important si on veut les utiliser. On y retrouve des espèces pionnières comme le Cornouiller sanguin, le Prunellier et l'Ortie blanche. Une espèce d'Orchidée, l'Orchis à deux feuilles a été trouvée sur la friche d'Albestroff en bordure de la départementale.	L'abandon de parcelles créé des milieux où peuvent se réfugier certaines espèces animales et végétales. Ces milieux sont malheureusement peu représentés sur ces communes.	**Local**
13 Espaces bâtis Jardins et potager Ville	Ce sont des milieux urbanisés. La présence de l'homme permet l'existence d'espèces opportunistes dans ces espaces comme certaines Chauves - souris qui se logent dans les vieilles granges, les fermes et les bâtiments communaux.	Les prospections n'ont pas permis de révéler la présence de Chauves – souris. Si vous pensez héberger des Chauve – souris chez vous, n'hésitez pas à contacter le Parc pour expertise. **Cf : Fiches : Les Chauves – souris**	**Faible**
14 Terres cultivées et Prairies semées. Epars sur la commune	La flore des terres cultivées est très pauvre, quelques Coquelicots, dont les populations sont en déclin en France, bordent ces cultures. Quant aux prairies, elles ont un cortège floristique très commun. On y rencontre le Vulpin des prés, le Brome mou, la Renoncule âcre ou la Houlque laineuse. La faune est elle aussi classique. Elle se compose du Renard et du Chevreuil.	Face au déclin de la flore lié aux pratiques agricoles, un emploi plus modéré des traitements phytosanitaires, notamment en bordure des champs, serait à préconiser.	**Faible**
	Ces zones sont le terrain de chasse pour le Milan royal (*Milvus milvus*) et de la Buse variable (*Buteo buteo*). Il est possible d'apercevoir nichant dans les prairies le Busard cendré (*Circus pygargus*). Tous ces rapaces sont protégés en France.	Le Busard cendré niche dans une grande diversité d'habitats. Cependant, cette espèce est en nette régression à cause de la disparition de ces habitats de reproduction et à cause de la destruction des nids par des machines agricoles.	**National**

		Une fauche plus tardive dans les prairies où il est localisé permettrait aux jeunes Busards de prendre leur premier envol avant la destruction du nid. **Cf. Fiche : Le Busard cendré**	**National**
15 Vergers intensifs Epars sur la commune	La faible diversité de la végétation herbacées dans les vergers intensifs et l'utilisation d'insecticides et d'herbicides limitent les populations d'insectes et donc, l'installation de l'avifaune. Quelques Alouettes des champs (*Alauda arvensis*) vivant à proximité des vergers peuvent s'y réfugier. Le Renard roux à la recherche de fruits ou de rongeurs, peut également y être observé.	Il s'agit de vergers de basses tiges. Les arbres sont jeunes et ne présentent pas de cavités permettant l'installation de l'avifaune. De plus, le peu d'espaces existant entre les arbres et les sous- - branches limite le vol des oiseaux.	**Faible**

QUELLES PLANTES

PEUT-ON OBSERVER

A ALBESTROFF ?

L'Orchis à larges feuilles (*Dactylorhiza majalis*)

Grande orchidée à inflorescence rouge-violet. Elle fleurit en mai dans les milieux humides, en pleine lumière et de préférence dans les prairies de fauche. – Photo : C.Dragonne.

Le lychnis fleur-de-coucou (*Lychnis flos-cuculi*)

Plante vivace assez grande, ramifiées, à fleurs rose pâle et très découpées. Habitante typique des prairies peu humides et humides. Elle fleurit de mai à août. Cette fleur estassez commune en Lorraine – Photo : PnrL.

La Colchique d'automne (*Colchicum autumnale*)

Plante vivace assez basse fleurissant en automne avant l'apparition des feuilles. Fleur rose à lilas pourpre. Habite les prairies humides.
Photo : AS. Chaplain

Le Nénuphar jaune (*Nuphar lutea*)

Les feuilles sont ovales en cœur, les fleurs jaunes. Il habite dans les eaux stagnantes ou dans les zones abritées des cours d'eau. Photo : PnrL.

La Séneçon de Jacob (*Senecio jacobaea*)

Plante vivace de terrain vague et de prairies rases. Elle peut être envahissante et n'est pas consommée par les bovins. Cette espèce peut atteindre 120 cm. – Photo : PnrL.

La Petite pervenche (*Vinca minor*)

Plante rampante violacée qui forme un tapis de fleur au printemps. Cette espèce est toxique. Elle pousse dans les sous – bois et les milieux ombragés – Photo : N.Weber.

QUELS ANIMAUX

PEUT-ON OBSERVER

A ALBESTROFF?

La Chouette chevêche (Athene noctua)

Ce rapace nocturne porte une longue robe blanche et un masque facial en forme de cœur. Il possède une ouïe très fine et vol en silence. Cet oiseau se nourrit principalement de petits rongeurs. - Photo : F. Reichert.

Le Pic épeiche (*Dendrocopos major*)

Le plus gros de nos pics bigarrés, son plumage est noir et blanc avec un croupion rouge. Habite les bois, les forêts, le bocage, les parcs et jardins.- Photo : J.Branciforti.

Le Blaireau (*Meles meles*)

Le plus gros de nos mustélidés, le Blaireau habite un terrier dans un bois ou en lisière. Strictement nocturne, il est assez commun en Lorraine – Photo : F. Reichert

La Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*)

Il vit dans les forêts a proximité des mares et des flaques d'eau. Sa face ventrale est noire tachée de jaune. Lorsqu'il est agressé, cet amphibien libère un liquide visqueux et toxique. – Photo : A.S.Chaplain.

Le Paon du jour (*Inachis io*)

Facilement reconnaissable avec ses ocelles sur fond rouge, c'est un des papillons les plus présent en Lorraine. Il se rencontre dans tout les milieux - Photo : N.Weber

La Pie grièche écorcheur (*Lanius collurio*)

Le bocage constitue son biotope de prédilection, mais elle habite aussi les friches agricoles. Souvent postée sur un perchoir à surveiller son territoire à l'affût de la moindre proie, elle se nourrit exclusivement d'insectes. Son dos est brun-roux et elle a un aspect de petit rapace. – Photo : J. Branciforti

La Rainette verte (*Hyla arborea*)

Ce petit amphibien ne dépasse guère les 5 cm. Il vit dans les bois à proximité de l'eau. Cet animal possède à ses doigts des ventouses qui lui permettent de grimper aux arbres.– Photo : N. Weber.

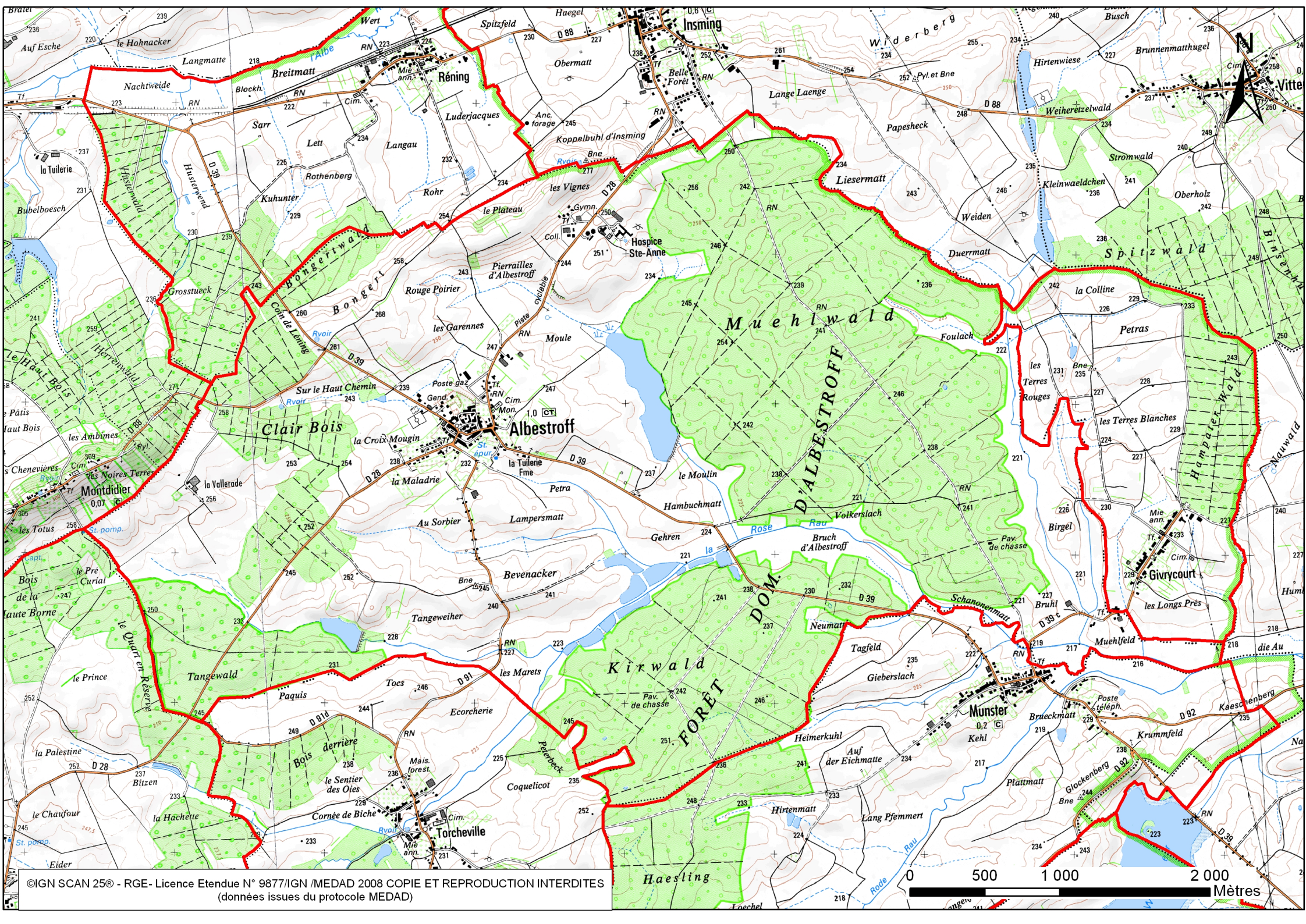

©IGN SCAN 25® - RGE- Licence Etendue N° 9877/IGN /MEDAD 2008 COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES
(données issues du protocole MEDAD)